



Commune de Givisiez

Place d'Affry 1
Case postale
CH-1762 Givisiez
026 460 89 60

givisiez.ch
commune@givisiez.ch
CH41 8080 8002 1437 1944 5

Administration

FORMULAIRE POUR LA DEMANDE D'EXEMPTION DU PAIEMENT DE LA TAXE NON POMPIER

Aux habitants de Givisiez entre 18 et 40 ans

Vous recevez en annexe la facture annuelle de la taxe non pompier, pour l'année précédente. Les citoyens, hommes et femmes, **entre 18 ans dans l'année précédant cette facture et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans révolus** sont soumis au paiement de la taxe non pompier, pour l'année concernée.

En raison de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), le Réseau Santé Sarine (RSS) a mis en place le Bataillon Sarine, chargé de la défense incendie. Les statuts du RSS prévoient une taxe d'exemption pour les personnes ne faisant pas partie du Bataillon. Cette taxe est perçue par chaque commune.

Selon les statuts du RSS, peuvent être dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe non pompier :

- Les personnes bénéficiant d'une rente AI ou de l'aide sociale ;
- Les personnes s'occupant dans leur propre ménage d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;
- Les membres d'un bataillon de sapeurs-pompiers, des services ambulances, des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme ;
- Les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers ;
- Le préfet et les lieutenants de préfet ;
- Les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- Les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile ;
- En formation jusqu'à 25 ans révolus ou venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année sur la base d'une attestation de l'établissement de formation ;
- Les conjoints, concubins et partenaires enregistrés d'une personne servant au sein du Bataillon et résidant au même domicile.





Commune de Givisiez

givisiez.ch
commune@givisiez.ch

Si vous faites partie d'une des catégories de personnes précitées, vous voudrez bien cocher la case correspondante et joindre une attestation de l'organisme concerné.

Ensuite, vous retournez ce document rempli et signé, **accompagné de la facture et de l'attestation demandée dans les 30 jours dès la date de facturation**. Passé ce délai, la facture sera due.

Nous vous informons que l'attestation devra être renouvelée **chaque année**.

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

No de téléphone ou adresse courriel _____

Signature _____